Ouverture de l'atelier technique sur la conformité,

27 novembre 2019

Monsieur le Président de la COSOB,

Monsieur l'Ambassadeur de la Confédération Suisse,

Monsieur le Président de la CTRF,

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je prends part, aujourd'hui, à l'ouverture de cet atelier, consacré à la fonction conformité au sein des institutions intervenant sur le marché financier, une fonction essentielle pour son développement harmonieux.

Cette fonction qui, faut-il le rappeler, a été mise en place initialement, au sein les banques anglo-saxonnes, répondait au souci de s'assurer de la légalité des actes accomplis ou engageant ces banques, c'est-à-dire de leur conformité à l'ensemble des lois, règles et normes, applicables à l'activité bancaire.

Les pratiques universelles en vigueur, en la matière, montrent que le contrôle de conformité, érigé en fonction, permanente, tend à s'étendre à tous les secteurs, mais reste du domaine de la gouvernance d'entreprise, dont la mise en place relève de l'appréciation de son opportunité.

Ainsi et de manière plus spécifique, les banques algériennes, tendent à intégrer cette fonction dans le cadre globale des pratiques de leur gouvernance et de leur supervision. A titre d'exemple,

Le cadre actuel de gouvernance assigne au conseil d'administration des banques publiques la mission du suivi régulier des obligations légales et réglementaires auxquelles est soumise la banque.

Le cadre de supervision bancaire défini par la Banque d'Algérie met en œuvre un dispositif de contrôle interne couvrant notamment le système de contrôle des opérations et des procédures. Ce dispositif fait obligation aux banques d'organiser les contrôles internes de façon indépendante et de respecter la réglementation en vigueur.

Le dispositif réglementaire définit les activités de contrôle de la BA : contrôle sur pièces, contrôle sur place.

Mais de façon plus précise c'est dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme que le législateur impose au système bancaire l'obligation de mettre en place un mécanisme élaboré, spécialement dédié à cette mission, et donc chargé de veiller à la conformité de toutes les opérations bancaire avec la loi. En effet, l'article 7 bis de la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Cet article stipule «Les assujettis sont tenus de disposer d'un système adéquat de gestion de risque afin de déterminer si un client potentiel, un client ou le bénéficiaire effectif est une personne politiquement exposée, de prendre toutes mesures permettant d'identifier l'origine des capitaux et d'assurer une surveillance renforcée et permanente de la relation d'affaire. »

A la lumière des considérations que je viens d'exposer, il apparaît que les principales missions dévolues à la fonction permanente de conformité, sont couvertes, pour les banques opérant en Algérie.

Bien entendu il appartient aux organes sociaux de s'assurer de la prise en charge effective de la fonction. Pour sa part, la Banque d'Algérie, à travers la prise en charge diligente, de ses missions de supervision et de contrôle, contribue fortement à la réalité sinon à l'efficience de cette fonction.

J'enregistre avec satisfaction que la fonction conformité, en tant que fonction indépendante et organisée est en phase d'être intégrée, au sein des métiers du marché financier.

Elle est conçue pour être un élément central des dispositifs de prévention et de maîtrise des risques au sein des institutions du marché.

Le cadre réglementaire y relatif existe depuis 2015.

Il appartient aux acteurs du marché financier de veiller à sa mise en œuvre pour accompagner le développement ordonné du marché financier et le prémunir contre d'éventuels dysfonctionnements, en favorisant la mise en œuvre d'actions correctives, le cas échéant.

Le Ministère des Finances reste attentif à l'évolution de la prise en charge de cette préoccupation au sein de tous les segments du système financier, dans le but ultime de le prémunir contre les risques systémiques, tout en assurant la protection des usagers, tant clients qu'investisseurs.

Dans tous les cas, je reste attentif aux conclusions et autres préconisations qui émergeraient de vos travaux, au cours de cet atelier.

Je vous remercie.